



Chantraine, le 3 Février 2016

CONSEIL MUNICIPAL DE CHANTRAINE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 2 FEVRIER 2016

NOM Prénom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir
DIOT François	X			
GILLE Brigitte	X			
HINGRAY Sandrine	X			
BARBAUX Marc	X			
VALDENNAIRE Jean-Pascal	X			
HUSSON Audrey	X			
OHNIMUS Martine	X			
BOXBERGER Jean-Daniel	X			
CORNU Henri	X			
HARQUET Florian	X			
PETOT Stephane	X			
PIERRAT Nathalie	X			
FELLMANN Bernadette	X			
HAMM Agnès	X			
RICHARD Sylvie			X	Stéphane PETOT
RODRIGUES Chantal	X			
SCHUMACHER Dominique	X			
SEVRAIN Sophie			X	Florian HARQUET
AUBERT Michel	X			
CHAPON Jacques	X			
DORGET Patrick			X	
RICHARD Max	X			
TRINIDAD Claude			X	François DIOT

Réuni sous la présidence de Monsieur François DIOT, Maire,
Madame Bernadette FELLMANN étant désignée secrétaire de séance,
Après lecture et approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2015,

Le Conseil Municipal a acté les décisions ci-dessous et pris connaissance des informations suivantes :

- * Présentation de l'état des restes à réaliser au budget communal.
- * Présentation de l'état des restes à réaliser au budget « eau ».

* A autorisé Monsieur le Maire à engager, à hauteur du montant du quart du budget 2015, d'ici le 15 avril prochain, les éventuelles dépenses d'investissement.

* A approuvé le rapport de la commission locale d'évaluation de transfert de charges et de ressources ainsi que l'évaluation de ces charges nettes transférées.

* A autorisé Monsieur le Maire à créer dans le tableau des effectifs du personnel communal un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe.

Intervention de Monsieur VALDENNAIRE : la commune n'est pas forcément obligée de créer ce poste, elle peut prolonger le CUI (Contrat Unique d'Insertion) de 12 mois ou faire un CDD en remplacement de personnel malade. La commune se doit de réfléchir à toutes les solutions pour ne pas créer un poste qui pourrait engendrer trop de charges par la suite. Il rappelle également qu'un CUI est aidé par l'état. La différence de coût entre un CUI et l'embauche serait d'environ 15000 € par an.

Réponses : Monsieur DIOT rappelle que l'agent en question a remplacé des personnes absentes au pied levé et s'est parfaitement adapté à la situation. Le nommer comme stagiaire est un moyen de reconnaître son travail et de lui fournir de meilleures perspectives d'avenir.

Monsieur RICHARD estime que si Monsieur le Maire et Monsieur le DGS pensent que la création du poste est nécessaire, il n'y a pas de raison d'aller contre cette décision.

* A approuvé le prix de vente de bois aux affouagistes au tarif de 12 € par stère et désigné trois garants (Messieurs Pierre ROMMEVAUX, Marcel BÉUF et Jean-Pascal VALDENNAIRE).

* A autorisé Monsieur le Maire à engager la totalité du montant des travaux de la rue Général Leclerc.

Informations diverses :

- *Monsieur François DIOT fait un point sur les constructions de la ZAC du Parc de l'Arsenal : 5 permis de construire ont été déposés et Vosgelis devrait lancer une première phase de 20 logements.*

- *Monsieur CHAPON s'inquiète du nombre de garanties d'emprunt que la commune a contractées auprès du privé.*

Monsieur DIOT lui répond que la commune n'a contracté des garanties d'emprunt qu'en faveur de la SEBL (organisme semi-public) et d'un bailleur social (logement Impasse Payonne).

- *Monsieur BARBAUX informe qu'une commission « travaux » aura lieu le 23 février 2016 à 18h30 et fait un compte rendu de la réunion SCOT à laquelle il a participé. Il informe également le conseil municipal que dans le cadre d'un appel à projets « urbanisme durable » lancé par la Région, un dossier a été présenté pour la ZAC du parc de l'Arsenal et retenu par la CAE.*
- *Madame HINGRAY informe que les premiers « Chantraine info » ont été reçus ; le complément devrait être livré ce mercredi.*

La séance est levée à 21h25.

Fait à Chantraine, le 3 février 2016



Le Maire,

François DIOT